



→ CERTIFICAT DE SPECIALISATION

Code RNCP : 31620

Durée :

- Formation à temps plein sur 1 an
- 560 h en centre de formation (16 semaines)
- 1 260 h en entreprise (36 semaines),
- de septembre à juin.

Lieu :

Formation théorique à Fauville en Caux
Formation pratique sur des chantiers-école

Modalités pédagogiques :

- Formation en présentiel
- Pratique sur plateaux techniques
- Utilisation des ressources numériques

Coût de la formation : à partir de 7 000 €

Pour connaître le tarif d'un bloc en particulier,
se référer au site «www.moncompteformation.gouv.fr»

Financement :

Des prises en charge sont possibles selon le profil
du candidat, se référer au site internet ou contacter
le secrétariat.

Rémunération :

Possibilité de bénéficier d'une rémunération selon
le profil du candidat, se référer au site internet ou
contacter le secrétariat.

Contact secrétariat :

 Tél. 02 35 95 97 04

 cfppa.fauville@educagri.fr

 1333 rue Bernard Thélu - Fauville en Caux
76640 Terres de Caux

 www.cfppa.naturapole.fr

Arboriste Elagueur



En partenariat avec le Lycée Saint Joseph

Ce diplôme est également accessible
en formation par apprentissage ou en VAE (naturapole.fr)

Objectifs de la formation

Le Certificat de Spécialisation (CS) Arboriste Elagueur est un diplôme de niveau 4 qui permet à son-sa titulaire d'être capable :

- de prendre en compte les attentes du client et d'analyser le végétal dans son environnement.
- de préparer son chantier en amont dans le respect des normes de sécurité des biens et des personnes et en conformité avec les règles professionnelles du secteur. Pour cela, il travaille toujours en binôme.
- d'effectuer des activités de démontage, abattage et élagage sur des arbres.
- de veiller au bon entretien de son matériel.

Pour les débouchés professionnels, se référer au site internet «naturapole.fr».

Public concerné :

- Demandeur-es d'emploi,
- Salarié-es (statuts PTP, CDD ou CDI, ou contrat de professionnalisation), particuliers,

Conditions d'admission

- Etre âgé-e de 18 ans minimum,
- Etre titulaire au minimum d'un diplôme de niveau 4 en aménagements paysagers (autre diplôme sans lien avec le métier nous contacter)
- Le recrutement se fait après entretien et tests pratiques et théoriques avec l'équipe des formateurs-trices en charge des enseignements, en vue d'intégrer la formation en contrat de professionnalisation..

Suite au positionnement et pour les personnes en situation de handicap, des aménagements de parcours et d'évaluation peuvent être proposés.



Contenu de la formation

3 Unités Capitalisables Nationales	Bloc 1 : Définir une stratégie d'intervention
	Bloc 2 : Mettre en oeuvre des techniques d'accès au poste de travail
	Bloc 3 : Réaliser des interventions techniques sur les arbres

Evaluation - Validation

L'évaluation est constituée de 3 unités capitalisables indépendantes, dont les contenus doivent être adaptés par le CFA. Elle se fait en cours de formation suivant un palier de progression professionnelle. Le diplôme du Certificat de Spécialisation est délivré aux candidat-es ayant obtenu chacune des 3 Unités Capitalisables. Possibilité de valider un ou plusieurs blocs de compétences du diplôme.

Chiffres clés

- Taux moyen de réussite à l'examen (FCA 2019-2023) : 65.9 %
- Taux d'emploi (à 6 mois, sortants 2021) : 100 %
- Taux moyen de satisfaction (FCA 2019-2023) : 93.55 %

Atouts de la formation

- Brevet Grimpeur Sauveteur dans l'Arbre (GSA)
- Formation aux travaux à proximité des réseaux (AIPR)
- CACES nacelle
- Brevet Sauveteur Secouriste du Travail

Démarches d'inscription :

- Retrait des supports de présentation et du dossier de candidature auprès des services administratifs de l'établissement, ou sur notre site internet.
- Inscription éventuelle à une réunion d'information collective.

Le centre est habilité pour réaliser l'accueil des stagiaires tout au long de l'année. Des phases de réception de dossier, d'entretien et de tests sont fixées régulièrement.

Procédure de recrutement :

À réception du dossier de candidature ou après la réunion d'information, un entretien individuel et des tests sont proposés au-a la demandeur-se. L'entretien et les tests ont pour but de s'assurer de l'adéquation de la formation avec la demande du-de la candidat-e et d'évaluer ses compétences, ses potentialités et ses capacités acquises au terme de différentes expériences sociales, professionnelles et de formation.

L'entretien est réalisé par le responsable de formation. Cette procédure permet de fournir l'ensemble des éléments nécessaires à la décision de la commission de recrutement.

Contact secrétariat :

- 📞 Tél. 02 35 95 97 04
- ✉ cfppa.fauville@educagri.fr

- 📍 1333 rue Bernard Thélu
Fauville en Caux
76640 Terres de Caux
- 🌐 www.cfppa.naturapole.fr



cfppa.naturapole.fr



Formation organisée et financée avec les concours de l'Etat et des entreprises et organismes mutualisateurs agréés.